

## **Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes** **Règlement de l'examen d'entrée**

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018, présenté et approuvé par le Conseil d'Orientation Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'ésban le 1<sup>er</sup> décembre 2021

### **Conditions pour s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année :**

- . Être titulaire du baccalauréat.
- . Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- . Satisfaire aux épreuves de l'examen d'entrée
- . Avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription

### **Pour les non-bachelier.e.s :**

Des dérogations pour présenter l'examen d'entrée peuvent être demandées par des candidat.e.s justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires. La décision est prise par la direction de l'établissement après avis de la commission de recevabilité.

Le.la candidat.e dépose un dossier artistique et pédagogique par mail auprès de l'établissement à l'adresse : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr) en formulant sa demande de dérogation. Le dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, une présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le.la candidat.e et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

La commission de recevabilité comprend au moins deux professeur.e-s du cursus nommé.e-s par la direction et examine le dossier.

La décision est prise à l'unanimité des membres de la commission.

Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée au candidat.

### **Pour les candidat.e.s étranger.e.s**

Les candidat.e-s de nationalité étrangère issu.e-s d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent obligatoirement fournir en plus :

- la traduction certifiée par un organisme agréé de leur diplôme attestant d'un diplôme équivalent au baccalauréat
- l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une certification équivalente (TCF...)

En l'absence de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte.

Le niveau de maîtrise du français est également apprécié par le jury lors de l'oral de l'examen d'entrée.

### **Modalités d'inscription**

L'ésban ne pratique pas de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

L'inscription se fait en ligne sur le site : [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr).

Les inscriptions sont ouvertes au mois de janvier.

***La date limite de dépôt des dossiers en ligne est fixée au mardi 15 février 2022.***

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) mais aussi d'annulation de la participation du. de la candidat.e à l'examen d'entrée doivent être signalés au plus tôt au service de la scolarité : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr)

### **Droits d'inscription à l'examen d'entrée**

Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée est de 40 euros qui devront être réglés en ligne par carte bancaire, préalablement à l'examen.

Il ne pourra être procédé à aucun remboursement une fois l'inscription effectuée.

### **Convocation**

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique indiquée par le.la candidat.e sur sa fiche d'inscription.

*Il appartient à chaque candidat.e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire. Il appartient à chaque candidat.e de contacter le service de la scolarité, une fois ces vérifications effectuées, en cas de non réception.*

### **Résultats**

Les résultats de l'examen d'entrée font l'objet d'un affichage dans le hall de l'école, d'une parution sur le site internet et **d'un courriel individuel adressé aux candidat.e.s admis.e.s, non admis.e.s, et en liste d'attente.**

Il appartient à chaque candidat.e d'en prendre connaissance. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Les résultats à l'examen d'entrée sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

### **Renseignements**

Consulter le guide des études et le catalogue de cours en ligne sur : [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr)

Questions d'ordre général [info@esba-nimes.fr](mailto:info@esba-nimes.fr)

Examens d'entrée : Service de la scolarité : [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr)

Pour les candidat.e.s étranger.e.s : [international@esba-nimes.fr](mailto:international@esba-nimes.fr)

### **PRÉREQUIS DE L'EXAMEN D'ENTREE**

#### **Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art**

La formation qui mène au Diplôme National d'Art – diplôme qui confère le grade de Licence – dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tou-te-s, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine.

Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :

- posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation ;
- avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;
- avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception ;
- s'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias ;
- souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines ;
- posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres ;
- avoir une connaissance des bases de la langue française et faire preuve de capacités d'expression dans au moins une langue étrangère.

#### **Prérequis locaux de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes**

- l'exercice d'une pratique plastique personnelle qui se traduit notamment par la tenue de carnets de recherches, la réalisation de croquis, la prise de notes, faisant état de la motivation à initier une démarche personnelle ;
- en ce sens, le suivi de cours en lycée, mais aussi les ateliers et cours hors du cadre scolaire sont particulièrement indiqués ;
- une pratique personnelle qui fait preuve de diversité des champs d'expression : dessin, peinture, photo... mais aussi : son, écriture, vidéo... est la bienvenue ;

Le candidat doit également faire preuve :

- de curiosité pour la diversité des techniques, des supports et des connaissances ;
- d'une envie pour l'expérimentation et la pratique d'atelier ;
- d'un goût pour la transmission et le partage de ses intentions,
- d'une attention à promouvoir l'égalité et la diversité,
- d'un intérêt pour le monde et les sociétés contemporaines, comme pour la création actuelle,
- d'une fréquentation des lieux artistiques et culturels : musées, salles de concerts, théâtres, cinémas, centres d'art, bibliothèques, et de disciplines : architecture, danse...

Une année en classe préparatoire n'est pas obligatoire pour réussir l'examen d'entrée de l'esban. Elle peut cependant permettre de réfléchir à son orientation et de se constituer un dossier en étant accompagné.e. Le.la candidat.e peut s'informer sur le site des classes préparatoires publiques en se rendant sur le site : [apea.fr](http://apea.fr).

### **ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTREE**

L'examen d'entrée à l'esban a lieu tous les ans à distance. Il fait l'objet d'une publicité en ligne sur le site [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr) dès le mois de janvier. Il comprend 3 épreuves obligatoires **qui peuvent s'articuler, se combiner ou fusionner** :

1 : une épreuve de pratique artistique ;

2 : une épreuve écrite ;

3 : un entretien avec des membres du jury, sur la base de la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le. la candidat.e.

Le contenu de ces épreuves est conçu par des enseignant.e.s de l'école, et validé par la direction de l'établissement.

L'entretien se déroule avec au moins deux enseignant.e.s du cursus, nommé.e.s par la direction dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. **Un.e étudiant.e est associé.e au jury avec voix consultative**. L'entretien est d'une durée de 20 minutes maximum.

A l'esban, les épreuves théorique et plastique sont à préparer en amont chez soi. *L'envoi des sujets à réaliser à distance a lieu par mail dans le courant de la semaine du 7 mars 2022. Il appartient à chaque candidat.e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire. Il appartient à chaque candidat.e de contacter le service de la scolarité, une fois ces vérifications effectuées, en cas de non réception des sujets. La date limite de dépôt des épreuves réalisées en ligne sur le site esba-nimes.fr est fixée au mardi 22 mars 2022.*

A la suite de ce dépôt chaque candidat.e recevra par mail sa convocation à l'oral de l'examen d'entrée. L'entretien se déroule en présence d'au moins deux enseignant.e.s du cursus, nommé.e.s par la direction. Un.e étudiant.e est associé.e au jury avec voix consultative. Le respect de la parité entre les femmes et les hommes est toujours recherché.

L'entretien, d'une durée de 20 mn maximum, porte sur les épreuves plastiques et théoriques transmises en amont ainsi que sur la présentation d'un dossier de travaux personnels librement choisis par le.la candidat.e.

#### **Critères d'évaluation de l'examen d'entrée :**

Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du. de la candidat.e, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Le barème final est sur 40 points qui se décomposent comme suit :

<u>I. Epreuve plastique et théorique (sur 10)</u> Qualités d'observation (sur 2,5) Qualités d'analyse (sur 2,5) Qualités de représentation (sur 2,5) Qualités de narration (sur 2,5)	<u>II. Dossier personnel (sur 10)</u> Aspects techniques (sur 2,5) Qualités plastiques (sur 2,5) Diversité (sur 2,5) Pertinence (sur 2,5)
<u>III. Entretien (sur 18)</u> Parcours et motivations (sur 9) Qualité de l'échange (sur 9)	<u>IV. Langue vivante (sur 2)</u> Oral en langue étrangère au choix (espagnol, italien, anglais)

**Important :** Les décisions des jurys constitués pour les épreuves de sélection sont souveraines. Ces dispositions ont pour objet de garantir la complète indépendance de ces jurys. Aussi, les décisions des jurys ne sont susceptibles d'aucun recours.

#### **Inscriptions administratives et pédagogiques à l'esban**

Les étudiant.e-s reçoivent leur notification pour s'inscrire au cours des mois de juin et juillet. Ils doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'esban leur décision de désistement. Tou-te-s les étudiant.e-s doivent régler leurs frais d'inscription (paiement par CB uniquement) au moment de leur inscription en ligne.

Les candidat.e-s ayant été reçu.e.s à l'examen d'entrée sont inscrits à l'esban et obtiennent leur carte d'étudiant.e après avoir :

- obtenu leur baccalauréat ;
- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus ;
- acquitté les frais de CVEC ;
- justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale ;
- justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Cette assurance est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seul.e-s les étudiant.e-s régulièrement inscrit.e-s à l'esban peuvent être accueilli.e-s pendant les cours et ateliers.

Lors de la finalisation de leur inscription, les candidat.e.s inscrit.e.s s'engagent formellement à avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études.